

Pourquoi choisir nos candidat-e-s ?

Nos délégués agiront avec responsabilité. En 46 ans d'existence au sein de SERVAIR, l'UNSA peut se prévaloir d'être la seule et unique instigatrice de la quasi-totalité des avantages acquis dont bénéficient les salariés. L'UNSA détient le record en nombre de signatures d'accords collectifs et s'avère le plus influent lors des négociations. Nous avons pour ambition de rassembler l'ensemble des syndicats et des salarié-e-s de manière à peser toujours plus fort sur les négociations et faire aboutir les revendications des salarié-e-s.



Engagement et transparence de notre nouvelle équipe

- Avec nos délégués les salariés seront régulièrement informés de la vie de l'entreprise (gestion sociale et financière).
- Vos critiques et observations seront prises en compte lors des négociations.
- Nos délégués veilleront de la façon rigoureuse sur l'application des accords collectifs souvent mal interprétés dans leur application au détriment des salariés dans l'entreprise.
- Transparence et l'équité seront les champs de bataille de nos délégués
- L'inégalité et injustice ont été cultivées partout dans l'entreprise pendant les 6 dernières années de règne de la coalition CGT, CAT et SLICA qui ont trouvés le dos aux salariés dès le lendemain de leurs élections.
- C'est l'assurance d'avoir des négociations et une activité syndicale fidèles aux engagements pris ;
- C'est l'assurance d'une exigence sans faille sur l'application des accords collectifs, notamment celui des classifications et fiches emplois, faisant trop souvent l'objet d'une interprétation discrétionnaire et défavorable aux salariés par les différents responsables.
- C'est l'assurance d'une exigence sans faille en matière d'affichage des postes à pourvoir destinés aux « Faisant fonction », pour permettre à celles et ceux qui le désirent de soumettre leur candidature et maximiser ainsi leurs chances d'évolution professionnelle.

L'UNSA A TOUJOURS SIGNE DES ACCORDS PROFITABLES A TOUS LES SALARIÉS

LES 14 ET 15 DECEMBRE 2017

VOTEZ UNSA

Libres ensemble



Syndicat National
de l'**Assistance Aéroportuaire**

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

SERVAIR 2

DES 14 ET 15 DECEMBRE 2017

- A ces dates, **vous élirez vos nouveaux délégués du personnel et représentants au Comité d'Établissement de SERVAIR 2**, dont le rôle est primordial pour préserver et défendre vos intérêts.
- Ce vote est crucial car les nouveaux élus vous représenteront jusqu'en 2019.
- A leur tour, **ces nouveaux élus éliront vos représentants au CHSCT dès l'année prochaine**, de manière à protéger la santé et la sécurité des salariés et améliorer leurs conditions de travail.

Éliminez les délégués inefficaces !

Pour tous les salariés, l'heure est venue de sanctionner sévèrement les délégués actuels qui se sont illustrés par leur inaction et se sont exclusivement contentés de défendre leurs intérêts personnels. Vous les reconnaîtrez aisément. Certains d'entre eux travaillent beaucoup moins que la moyenne des salariés. Telle une baronnie, d'autres se croient même détenteurs de pouvoirs et de l'autorité d'un chef de centre.

Vous vous sentez mal représentés, il est donc temps d'en changer ! L'heure du renouveau a sonné.

Votez pour des candidats qui vous ressemblent vraiment et connaissent mieux que quiconque vos difficultés.

Votre besoin : Des élus Autonomes et Efficaces

L'autonomie est un gage d'indépendance pour l'UNSA (Union Nationale des Syndicats Autonomes) ; c'est inscrit dans son ADN. Seuls ses adhérents dans l'entreprise sont appelés à déterminer la position de la section syndicale. Ceci explique d'ailleurs le succès du développement de l'UNSA en France, notamment dans le secteur des transports. Revendiquant une totale indépendance à l'égard de tout parti politique, des pouvoirs publics, du MEDEF et bien évidemment de la Direction, l'UNSA se démarque des organisations syndicales traditionnelles en s'abstenant de donner des consignes générales.

L'UNSA de SERVAIR 2 est une nouvelle équipe, soutenue par d'anciens délégués expérimentés et aguerris. Résolument autonome, dynamique, pragmatique et en progression constante, cette nouvelle équipe vous propose un syndicalisme différent. Elle saura se montrer exigeante et constructive envers la Direction.



➤ Quels sont les moyens financiers du Comité d'entreprise ?

Le CE dispose de deux subventions distinctes :

- **La subvention de fonctionnement, versée tous les ans est égale à 0,2% de la masse salariale brute**
- **La contribution aux activités sociales et culturelles. Aucun taux n'est imposé par le Code du travail**

La première sert, par définition, à financer les frais liés aux attributions économiques et professionnelles du comité. Cela englobe notamment les frais courants de fonctionnement administratif, la formation économique dispensé aux nouveaux élus (c. trav. art. L. 2325-44), les honoraires des experts « libres », etc.

La seconde sert à financer les prestations distribuées par le comité d'entreprise au titre des activités sociales et culturelles (ASC) prioritairement destinées aux salariés et leur famille et ayant principalement pour objet l'amélioration des conditions de vie et de travail des salariés.

➤ Quel est le rôle d'un Comité d'entreprise ?

Le Comité d'entreprise a pour objet d'assurer une expression collective des salariés. Elle permet la prise en compte permanente de leurs intérêts dans les décisions relatives à la gestion et à l'évolution économique et financière de l'entreprise, à l'organisation du travail, à la formation professionnelle et aux techniques de production (article L.2323-1 du Code du travail).

De plus, le Comité d'entreprise assure, contrôle ou participe à la gestion de toutes les activités sociales et culturelles établies dans l'entreprise, prioritairement au bénéfice des salariés, de leur famille et des stagiaires, quel qu'en soit le mode de financement (article L.2323-83 du Code du travail).

Coalition actuelle du Comité d'entreprise SERVAIR 2

Aux dernières élections d'octobre 2011 et juillet 2013, les organisations syndicales de la coalition majoritaire actuelle (CGT CAT et SLICA) détenant les rênes du pouvoir au CE, vous ont fait des promesses. Mais tout le monde sait aujourd'hui qu'il s'agissait là de poudre aux yeux.

- **La multiplication des procédures judiciaires votées a ainsi contribué à dilapider l'argent de salariés**
- **Cela a contribué également à de graves dysfonctionnements de l'actuel CE**

ATTENTION !

L'UNSA invite les salariés à ne pas se tromper car ils reviennent aujourd'hui avec les mêmes promesses, à peine dépoussiérées. Ils espèrent gagner quelques voix pour continuer à profiter des avantages que leur confère leur mandat.

GP, SI VOUS RECONDUISEZ LA CGT, LE SLICA OU MÊME LE CAT AU CE, VOUS N'AUREZ PAS D'ACCORD, DONC VOUS PERDREZ SUR S2 VOS GP !!

Le fonctionnement actuel du comité d'entreprise doit être réorganisé de fond en comble. Le CE se doit de faire preuve de neutralité, en évitant toute forme de discrimination syndicale.

- Comme tous les salariés, nos représentants élus travailleront sur le terrain, pour mieux défendre les intérêts de tous, sans exception.
- Seul le Secrétaire et le Trésorier exerceront leur mandat en tant que permanents au CE.
- Avec l'accord du Président du CE, nous donneront l'opportunité à nos collègues non élus d'assurer les permanences du CE, en donnant la priorité à ceux ayant un handicap reconnu.
- Pour donner l'exemple et répondre aux besoins du CE, nous recruterons une ou deux personnes handicapées avec le budget de fonctionnement. L'argent des salariés servira ainsi aux salariés.
- Nous rétablirons les voyages à tarifs réduits pour les compagnes et compagnons pacsés ou mariés, leur permettant ainsi de payer le même tarif qu'un salarié.
- Nous ferons participer les élus de tous bords à la commission de loisirs de façon proportionnelle.
- Nous rétablirons la fête de fin d'année pour que celle-ci devienne un moment de convivialité autour d'un buffet.
- Nous rétablirons la fête de Noël des enfants accompagnés de leurs parents, avec boissons et gâteaux gratuits, sans oublier la prise en charge des frais de parking pour toutes celles et tous ceux qui en feront la demande, sans distinction.

Pour un syndicalisme efficace, fort Et à l'écoute des attentes de chacun !



La formation des élus est la clé de l'efficacité. L'UNSA s'engage à former tous ses élus, dès le début de leur mandat, sur l'ensemble des dernières réformes sociales, telles que la Loi Rebsamen, la Loi Travail (EL-KHOMRI) et toutes celles à venir.

Une meilleure connaissance des nouvelles dispositions du Code du travail permettra à nos élus de :

- Rompre avec l'opacité de fonctionnement dont certaines organisations syndicales sont coutumières ;
- Optimiser l'utilisation des accords d'entreprise et du Code de travail pour défendre efficacement les intérêts des salariés.
- Préserver la santé des salariés et améliorer leurs conditions de travail pour que celles-ci ne soient plus une variable d'ajustement !



efficace, autonome, certifié UNSA, responsable